AVIS PUBLIC



ENTRÉES EN VIGUEUR

RÉSOLUTIONS NUMÉRO PP-63-2, PP-64-2, PP-96, PP-97 ET

ORDONNANCES NUMÉRO OCA14-(B-3)-001-D, OCA14-(V-1)-001-D, OCA14-(P-1)-001-D, OCA14-(C-4.1)-003-D, OCA14-(RCA09-Z01)-001-D, OCA14-(C-4.1)-009,

ET OCA14-(RCA09-Z01)-005

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté les résolutions et les ordonnances suivantes intitulées :

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-63-2 Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-63, telle que modifiée par la résolution numéro PP-63-1,

autorisantl'occupation de deux terrain set de deux bâtiments aux fins des usages «Entreposage extérieur», «Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandise en gros » prévus au 10000 boulevard Maurice-Duplessis et au 11855, 70e Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec) - District de La Pointe-aux-Prairies.

ET

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-64-2

Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-64, telle que modifiée par la résolution numéro PP-64-1, autorisant la construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages « Entreposage extérieur », « Transport et distribution », « Entrepôt » et « Marchandise en gros » prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies.

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-96

Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial projeté au 12200, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 4 967 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de La Pointe-aux-Prairies.

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-97

Projet particulier visant à autoriser la construction d'une tour à des fins d'antennes cellulaires ou de téléphonie sans-fil sur le terrain portant le numéro 1 155 743 du cadastre du Québec - District de La Pointeaux-Prairies.

ET

ORDONNANCES NUMÉROS OCA14-(B-3)-001-D, OCA14-(V-1)-001-D, OCA14-(P-1)-001-D, OCA14-(C-4.1)-003-D ET OCA14-(RCA09-Z01)-001-D

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2014.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-009

Cette ordonnance autorise l'enlèvement d'une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées face au 1497, 12e Avenue.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(RCA09-Z01)-005

Cette ordonnance autorise l'affichage de panneaux publicitaires promotionnels sur certains sites dans l'arrondissement.

Ces résolutions et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces résolutions et ordonnances au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 14e jour du mois d'octobre 2014.

Julie Boisvert Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis, ces résolutions et ces ordonnances peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat >5829538